



Votre résidence a décidé d'organiser un *dépistage bucco-dentaire des aînés en maisons de repos*, proposé par fsbd.org. Nous vous remercions de votre confiance.

Le prérequis à cette consultation est le consentement du résident qui aura été exprimé dans sa réponse à la lettre que la résidence lui aura fait parvenir préalablement (au patient lui-même, à ses proches ou sa tutelle). Voir « consentement »

Les résidents ayant donné leur consentement seront examinés individuellement, par un dentiste qualifié, dans un local adapté, en présence d'un membre de l'équipe de soins (idéalement le référent pressenti).

Pour ces examens, le dentiste utilise le système Odontoscope® composé :

1. D'un dispositif médical individuel, certifié, qui permet une observation rapide, confortable et standardisée de la cavité buccale
2. D'une application dédiée qui s'appuie sur les déterminants de la grille OHAT enrichie des photographies intraorales et prothétiques.

À l'issue de chaque examen :

1. un rapport individuel au format PDF est directement transmis sur l'Email communiqué par l'institution. Ce rapport précise l'état bucco-dentaire du résident ainsi que les éventuelles recommandations de prise en charge.
2. Chaque résident se voit remettre l'Odontoscope® qui a servi à son examen et qui pourra être réutilisé pour des examens de contrôle réguliers à 3, 6 ou 12 mois selon les besoins.
3. L'institution pourra demander un accès à un espace dédié dans l'application Odontoscope®.

La séance de dépistages est sans frais pour la résidence et sans frais pour le résident ! Les dépistages étant réalisés par des dentistes, la consultation est attestée au tiers-payant, sans demande du ticket modérateur.

La séance de dépistage se déroule le matin de 9h00 à 12h00 et permet généralement d'examiner une vingtaine de résidents, selon l'organisation interne.

Le dentiste est responsable de tout le matériel nécessaire aux examens bucco-dentaires et à leur documentation. Il est demandé à la résidence de nous envoyer au moins une semaine avant la date du dépistage, **la liste - fichier Excel - des résidents qui seront examinés (Nom, Prénom et N° NISS) et de prévoir un chariot de soins** afin de faciliter d'éventuels déplacements en chambre. Un membre du personnel de soins de la résidence accompagnera le dentiste toute la durée du dépistage.

Bruxelles, Le

Pour fsbd.org
Dr Simon Benoliel DMD
Directeur - formateur

Pour la résidence

CHU Saint-Pierre
Rue Haute 322 – 1000 Bruxelles
Simon Benoliel – Dentiste
3-1835202-001
Tél : 02/535.44.12